

DÉCOUVERTE

Librairie Chrétienne la Foi

Jean-Pierre Bezin

Marie-Claude Brissière est responsable des deux librairies chrétiennes *La Foi* de Guadeloupe et de Martinique. Dans les lignes qui suivent elle nous décrit comment elle fut conduite à se lancer dans le ministère de la librairie chrétienne.

De la loi à « La FOI »

Juriste de Formation je gagnais ma vie aisément. Mais il y avait ce désir qui brûlait en moi, celui d'aider les autres, leur apporter un certain réconfort dans leurs souffrances physiques ou morales. Et de jour en jour, cette envie d'aider les autres grandissait et m'obsédait.

Et un beau jour, un poste de chargée de mission dans un organisme pour l'Insertion professionnelle des travailleurs handicapés physiques m'a été proposée. Je ne pouvais cacher mon enthousiasme, ma joie face à cette bonne nouvelle. A travers ce poste, j'ai pu observer une grande souffrance tant morale que physique chez des personnes de tout âge et de toutes catégories sociales. Handicap qui du jour au lendemain fait basculer la vie d'un être cher dans un tel désarroi.

C'est alors que j'ai supplié et demandé au Seigneur qu'elle était ma vraie mission sur cette terre. Et le Seigneur Jésus-Christ m'a répondu et m'a confié la responsabilité d'une Librairie chrétienne. Tout de suite, je me suis mise au travail pour servir Dieu. Aucun apport financier pour la création de ce projet, pas un sou en poche, avec un capital de départ : zéro euro....

Mais fortifiée par le Seigneur et vivant par la foi, je persévèrais dans la prière et frappais à toutes les portes dont l'une particulièrement aussitôt compris que le Maître était à l'œuvre dans cette affaire : c'est la Librairie "7 ici". C'est avec un stock de livres fournis par ce libraire, que s'est donc constituée la "Librairie Chrétienne la Foi". Que "7 ICI" soit richement béni.

Ainsi, est née la Librairie Chétienne La Foi.

Présente sur tous les fronts ...

Notre premier objectif est de servir Dieu et d'être au service de toutes les églises sans aucune distinction de confession.

- Cet espace fraternel a pour tâches essentielles :
- la propagation de l'Evangile de Christ à travers de nombreux ouvrages venant principalement de la Métropole ;
 - faire en sorte que les croyants et non-croyants prennent un engouement à la lecture des livres chrétiens. Tout ceci implique un travail de dur

labeur, et de plus un vrai dynamisme de la part d'un personnel compétent.

En effet, La Librairie s'étend dans les grandes surfaces, dans un espace conçu uniquement pour nos livres. Elle est également connue de grand nombre d'églises et surtout présente dans bon nombre de petits commerces. Depuis la librairie s'étend, se développe. Elle est devenue une référence, une source de vie pour la population.

Dynamique, battante, elle est présente dans de nombreuses émissions de Télévision. Chaque dimanche soir est diffusée une émission intitulée "Gospel Times" une Radio non-chrétienne et de surcroît la plus écoutée. Pour toutes ses bénédictions, le constat est de dire que rien n'est trop dur pour gagner des âmes à Christ.

Ecoutez la parole de l'Eternel, Et publiez-la dans les îles lointaines!

La passion, l'amour pour le Seigneur doivent nous pousser à aller de l'avant voire de plus en plus loin pour que le message de Christ soit répandu en toute simplicité et honnêteté. L'équipe en place qui est d'une grande compétence se veut disponible et dévouée afin que la vision reçue par Dieu se concrétise. Les obstacles (parce qu'il y en a) ne sauraient arrêter notre détermination et notre amour pour ce ministère.

D'ailleurs, la semence est tombée en terre depuis près de dix belles années et le Saint-Esprit la fait croître sans cesse. C'est ainsi qu'est née la deuxième Librairie chrétienne la Foi* sur l'île sœur (la Guadeloupe) qui se veut la plus grande de toute la Caraïbe. Quelle belle œuvre pour le Seigneur.

Les deux librairies possèdent une touche particulière. Elles conseillent les clients discutent et reçoivent dans un bon esprit chaque personne sans entrer dans aucune considération religieuse.

Depuis de nombreuses années, elles comptent uniquement sur le Seigneur qui est le Seul qui pourvoit à tous nos besoins. Bien entendu, nous fonctionnons selon les desseins du Maître et nous ne saurons nous y soustraire.

Au demeurant, notre plus grand désir c'est de continuer à propager la parole par l'intermédiaire de ce canal et de demeurer fidèle dans cette œuvre. Puisse notre foi grandir, grandir et que nous la communiquions à une multitude.

Pour tout contact :

Librairie Chrétienne la Foi

31 Rue Capitaine Manuel • 97200 Fort-de-France (Martinique) • Tél. : 0596-72-49-73 • Fax : 0596-72-50-73
Mail : librairie.chretienne.LAFOI@wanadoo.fr

Ouverture : • du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 sans interruption
• samedi : 8h30 à 13 h.

Librairie Chrétienne la Foi

13 Rue du Général Ruillier • 97110 Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) • Tél. : 0590-20-07-26 • Fax : 0590-20-02-34

* La librairie de Guadeloupe est une structure autonome, constituée sous forme de SARL. 50% du capital actuel a été apporté par la librairie de Martinique, 50% par d'autres associés.

BRÈVES

Pierre Patient

Consultation Nationale sur l'Evangélisation

Cette rencontre originale s'est tenue du 4 au 7 mars dernier à Lyon. Pas moins de 250 participants ont ainsi pu participer à de nombreuses conférences qui se sont déroulées dans une grande ouverture d'esprit et avec le désir de forger de nouvelles voies pour une évangélisation propre au contexte français. L'importance de la place des médias et du livre dans l'église et l'évangélisation a été réaffirmé, et force est de constater qu'il existe un nombre croissant d'auteurs français (par opposition aux traductions) qui sont plus à même de décrypter la situation particulière de la France. <http://cse05.free.fr/index.htm>

25^{ème} Salon du Livre

Du 18 au 23 mars 2005, s'est déroulé comme chaque année le Salon du Livre à Paris. Plusieurs éditeurs et libraires protestants ou évangéliques s'étaient regroupés pour mettre en place un espace protestant de 50 m². Grâce à de nombreuses conférences et à des intervenants de qualité, ce stand a connu un franc succès. Etaient présents entre autre : La librairie 7ICI, l'Arrêt aux Pages ainsi que les éditions Farel, Empreinte, Olivetan, Beauchesne, Salvator. www.salondulivreparis.com

Récompenses

le 13 avril dernier ont été décernés les fameuses Gospel Music Awards à Nashville, Tennessee. Ainsi Switchfoot a été élu artiste de l'année et le titre de meilleur album instrumental de l'année a été attribué à la bande originale du film de Mel Gibson "La Passion du Christ". Vous pouvez consulter la liste complète à l'adresse suivante : <http://www.doveawards.com>

Déménagement

La CLC va faire l'acquisition de nouveaux locaux dans la banlieue sud de Montélimar à Châteauneuf-du-Rhône. Le déménagement est prévu pour janvier 2006, après des travaux d'aménagement.

International Christian Retail Show

C'est sous ce titre que se déroulera la prochaine rencontre annuelle du CBA (Christian Bookshop Association) dont nous sommes membres. Elle aura lieu du 10 au 14 juillet 2005 à Denver au Colorado; Plusieurs éditeurs français y participeront.

Agenda :

- La Salon du Livre de Francfort se tiendra du 19 au 23 octobre 2005
- Le Centre Evangélique de Lognes se tiendra du 20 au 22 novembre 2005



COMPTABILITÉ

Le bilan (suite)

Jean-Daniel Linsig

La comparaison entre les chiffres des sept grandes masses du bilan (voir début de l'article) apporte déjà quelques réponses sur l'entreprise et son futur.

L'entreprise a-t-elle de quoi payer ses échéances ?

Le but est de comparer ce qu'il faudra payer dans un avenir proche (= les dettes à court terme) et les ressources disponibles pour le faire (les liquidités + réalisable à court terme). Dans le cas d'un commerce de détail on peut y rajouter une partie des stocks (10 à 15 %) puisque lors de leur vente, ils se transforment en disponibilité sans délais.

Si les disponibilités sont supérieures aux dettes, il n'y a pas de soucis de solvabilité. Eventuellement il faut réfléchir à placer (ne serait-ce que sur un livret) les excédents financiers. Vous pouvez aussi proposer aux fournisseurs de les payer par retour de courrier, moyennant un escompte (= réduction du montant de la facture). Il est généralement de 2 %, ce qui est beaucoup plus avantageux que n'importe quel placement bancaire (2 % pour immobiliser une somme pendant deux mois, c'est l'équivalent de 12 % d'intérêt annuel...)

Si les dettes à court terme sont supérieures aux disponibilités, l'entreprise va avoir (ou a déjà) des difficultés régulières à payer ses factures. C'est généralement les fournisseurs qui "trinquent". Outre l'aspect moral de l'utilisation de l'argent des autres sans leur consentement, cette situation n'est pas saine à terme. Il y a des risques de limitation de crédit (le fournisseur fixe un encours maximum), de blocage de livraison (je n'envoie la nouvelle commande que si la facture précédente est payée, voir de mise à la pro forma (je veux être payé d'avance). Ces événements entraînent des ruptures d'approvisionnement qui handicapent la qualité du service clientèle et peuvent entraîner une baisse des ventes.

Plusieurs actions sont possibles pour améliorer la situation :

- trouver du financement sous forme de dons, de prêts de particuliers, de prêts bancaires
- examiner le poste clients pour voir si les délais de paiement que vous faites sont justifiés, voire pour discipliner les retardataires.
- examiner vos stocks : quels sont les produits de mon stock qui ne sont pas indispensables à la bonne marche de l'entreprise. Une fois vendu il ne faut pas les renouveler, voire les solder pour créer de la liquidité.

En tout cas dialoguez avec vos fournisseurs. Seul le dialogue peut maintenir la confiance

et vous permettre d'obtenir des aménagements ponctuels.

Quel est le degré de rentabilité de l'entreprise ?

Certes on peut dire qu'une entreprise est rentable si elle dégage un bénéfice, et non rentable si elle dégage une perte. Mais le montant du bénéfice ou de la perte ne prend un sens que comparé aux capitaux investis. Vous conviendrez qu'un bénéfice de 1000 euros a une signification différente si les capitaux propres de l'entreprise sont de 5000 euros (rentabilité 20 %) ou de 500 000 euros (rentabilité 0,2 %). Dans le premier cas les investisseurs se précipiteront pour aider à votre développement, dans le deuxième, ils préféreront laisser leur argent à la banque. Inversement, une perte de 20 % du capital ou de 0,2 % n'a pas non plus la même signification. Dans le premier cas l'existence même de l'entreprise est en jeu, dans le deuxième, ce n'est qu'un petit accident de parcours.

Quel est le degré d'endettement de l'entreprise ?

Il s'agit là de comparer les capitaux propres (les montants appartenant aux actionnaires) et le financement obtenu auprès des tiers (banques, prêts divers). Un endettement important impose des paiements d'intérêts qui peuvent affecter la rentabilité de l'entreprise, et le paiement des mensualités une ponction sur votre trésorerie.

Vous connaissez peut-être le dicton "un banquier c'est quelqu'un qui vous prête un parapluie quand il fait beau et vous le redemande quand il pleut". N'oubliez pas que si votre banquier estime que le temps est à la pluie, il peut refuser de renouveler un prêt, ou annuler une autorisation de découvert, ce qui peut rapidement vous mettre en difficulté.

Quand une entreprise est liquidée, ses biens, pour être vendus, sont généralement bradés ou au moins vendus avec une forte décote. Si vos capitaux propres sont élevés, le prêteur se dira : "même si tout s'arrête, je récupérerai mes billes". Si vos capitaux propres sont faibles, il se dira : "si tout s'arrête j'y laisserai ma chemise", et hésitera à prendre le risque.

Il faut donc bien réfléchir à la manière de développer votre entreprise. Une croissance lente et maîtrisée, au rythme de vos bénéfices est préférable à une croissance rapide au prix d'un endettement important.

L'examen du bilan permet donc certaines constatations, mais il n'explique pas comment on est arrivé à la situation constatée, et il n'offre que peu d'informations sur les actions à entreprendre. On trouvera ces informations dans l'examen du Compte de Résultats.

(suite au prochain numéro)

LU - VU - ENTENDU

Denis Guillaume

Il reste un avenir pour le livre

En 2004, 54,2% des Français ont acheté au moins un livre. En moyenne, chaque acheteur a augmenté sa bibliothèque de 7,8 livres, pour une somme de 83 €.

Encouragement

La librairie 7 ici est présente dans le classement "livres hebdo" des 300 premières librairies françaises à la 246^e place.

A paraître

• Nouveau livre d'Éric Denimal chez "First éditions" à paraître en mai : "*Les Grandes Énigmes de la Bible*". Abordées à la manière de nouvelles historiques, ces énigmes commentées permettent de décoder les moments forts de la Bible riche de paradoxes et de contradictions internes. 6000 exemplaires seront mis en place. Bravo à notre collègue et ancien collaborateur qui poursuit son travail de vulgarisation et fait connaître la Bible au plus grand nombre. "*La Bible pour les nuls*" s'est vendue, à ce jour, à 16000 exemplaires.

• Un autre ouvrage est très attendu. Son titre est accrocheur : "*Un coach nommé Jésus*". À paraître le 12 mai chez InterEditions. L'auteur Sophie Soria présidente du cabinet "le coaching éthique" applique les principes de l'évangile au développement personnel. Découvrez comment Jésus peut devenir votre meilleur coach : coach du sens de votre vie, de l'accompagnement au changement, de la sagesse et de la transformation intérieure.

A suivre...

Une excellente initiative qui permettrait de revaloriser la marge des libraires protestants, entre autres, très amputée par l'augmentation des frais de port : Virgin a cessé d'appliquer, sur la vente de ses livres la remise de 5% autorisée par la loi Lang. Cette pratique a été jugée coûteuse et peu visible pour le client.

Comment choisit-on un livre ?

Avis aux éditeurs : 40% des lecteurs se fondent sur la quatrième de couverture, 36% sur les conseils d'un proche, 30% sur les critiques presses, 24% sur l'auteur, 9% sur un survol du titre, 6% sur les meilleures ventes et 5% sur les conseils du libraire.

Éditeurs, attention à la gratuité des frais de port lors de la VPC

Le tribunal de grande instance de Créteil a condamné le site Alapage.com qui proposait à ses clients, des bons d'achat de 15 € et qui, par ailleurs, faisait bénéficier de la gratuité des frais de port pour toute commande de livres. En effet, ces pratiques constituent une infraction à l'article 6 de loi sur le prix unique du livre. La gratuité des frais de port (s'ils dépassent 5% du prix du livre) est considérée comme une prime illicite.

Coût de la diffusion/distribution

On estime qu'il faudrait qu'un représentant vende 75 livres par libraire visitée pour être en mesure de se payer. Un représentant coûte environ 80.000 € par an.

Une minute de travail chez un distributeur coûte 0,30 € (référencement, expédition, facturation, stockage, retours éventuels...) La journée revient donc à 130 €. On considère qu'un livre revient à 0,06 € par an de frais de stockage.